
DECISION N° : **087.03.2026**

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Le **MAIRE D'OSNY**,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T, qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

Considérant les aides à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé proposées par le Conseil départemental du Val-d'Oise,

Considérant la nécessité de continuer à développer les activités pédagogiques de l'Ecole municipale de musique, de danse et nouvellement de comédie musicale en s'adaptant aux nouvelles pratiques, de renforcer les partenariats déjà entrepris au niveau départemental et de conforter le dynamisme de cette école sur le territoire,

Considérant le formulaire de demande de subvention auprès du conseil départemental du Val d'Oise relatif à l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour l'année 2026, ci-annexé,

DECIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé d'un montant de 6 500 € (six mille cinq cents euros).

Article 2 :

DE SIGNER la convention de demande de subvention avec le Conseil départemental du Val d'Oise intitulée « Aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé », ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 3 :

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le **19 MARS 2026**

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

095-219504768-20260319-087032026-AU

095-219504768-20260319-087032026-AU



**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

Année 2026

**AIDE A LA STRUCTURATION PEDAGOGIQUE
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISÉ**

COMMUNE

COMMUNE OSNY

NOM DE L'ETABLISSEMENT

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

AIDE A LA STRUCTURATION PEDAGOGIQUE

Le Conseil départemental est impliqué auprès des établissements d'enseignement artistique spécialisé depuis de nombreuses années. Suite aux préconisations de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département du Val d'Oise a mis en place son schéma de développement des enseignements artistiques en concertation avec les directeurs d'établissement, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement (adopté par délibération n°7-18 du 15 juin 2007).

Conformément à son dispositif de soutien adopté en 2008 et révisé par délibération n°1-26-5 du 21 octobre 2022, le Conseil départemental intervient financièrement sur la structuration pédagogique de ces établissements, afin de :

- Garantir à l'établissement une reconnaissance de sa qualité pédagogique
- Favoriser le développement d'axes jugés prioritaires par le Département (Cf. schéma départemental)
- Soutenir l'engagement des communes auprès de leur établissement

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont concernés :

- les Conservatoires à rayonnement communal classés par l'Etat
- les Etablissements d'enseignement artistique spécialisé municipaux et intercommunaux
- les Etablissements d'enseignement artistique spécialisé associatifs

Condition d'éligibilité : Remplir ou contribuer à une mission de service public en cohérence avec les préconisations des Schémas nationaux d'orientation pédagogique et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique du Ministère de la Culture.

MODALITES DE L'AIDE

L'aide est accordée une fois par année civile. Elle s'inscrit dans une enveloppe financière adoptée par le Conseil départemental dans le cadre du budget de l'exercice. Elle ne constitue en aucun cas un droit à subvention. Les subventions feront l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Les établissements remplissent un dossier détaillé concernant leur structuration pédagogique. L'instruction des dossiers et l'évaluation des établissements d'après des critères qualitatifs sont effectuées par la Direction de l'Action Culturelle. Les critères qualitatifs reposent sur le Schéma départemental et ses différentes phases d'évaluation, et permettent d'obtenir une note sur 70 points. Un seuil de 20 points minimum est nécessaire pour qu'une aide soit accordée. En-deçà de 20 points, aucune aide n'est accordée.

Pour toute information concernant le traitement administratif de votre dossier, merci d'adresser votre demande à julie.monvoisin@valdoise.fr

Pour toute information concernant l'instruction technique de votre dossier, merci de contacter

Nadine BABOIN, chargée de mission Territoire Ouest

☎ 01 34 25 34 89 – nadine.baboin@valdoise.fr

Perrine LORIN chargée de mission Territoire Centre

☎ 01 34 25 30 63 – perrine.lorin@valdoise.fr

Margaux SCHERRER, chargée de mission Territoire Est

☎ 01 34 25 10 97 – margaux.scherrer@valdoise.fr

En cas d'obtention d'une subvention, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur ses supports et dans ses actions de communication. À cet égard et pour obtenir le logo, il est invité à prendre contact avec la **Direction de la Communication** : com.admin@valdoise.fr

CRITERES D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS

Critères principaux	Sous-critères
Participation locale (10 points)	Participation financière de la commune ou de l'intercommunalité dans le budget de fonctionnement de l'établissement (hors mise à disposition et entretien de locaux)
Projet d'établissement et qualification de l'équipe (15 points)	Projet d'établissement pluriannuel validé par le Conseil municipal ou d'administration Temps de travail hebdomadaire du directeur Pourcentage d'enseignants diplômés (CA, DE, DUMI) supérieur à 50% Formation continue des personnels
Innovation pédagogique (15 points)	Pratiques collectives (ensembles multi-instrumentaux) Diversification des instruments (hors piano et guitare) Enseignement spécifique dans une ou plusieurs disciplines peu représentées (danse contemporaine, théâtre, musiques actuelles, musiques anciennes et musiques du monde)
Diversification et circulation des publics (30 points)	Partenariats avec l'Education nationale, en priorité avec les collèges Dispositifs d'accueil d'élèves en situation de handicap Implication sur la petite enfance (0-3 ans), en priorité avec les structures dédiées et les assistant(e)s maternel(le)s Partenariats avec les structures d'accueil dédiées à l'enfance protégée Partenariats avec les structures d'hébergement des personnes âgées Partenariats avec des structures culturelles et/ou sociales du territoire Dispositifs intercommunaux sur le long terme

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT (merci de nous indiquer par une case cochée la présence du document dans le dossier envoyé)

- Le présent formulaire dûment rempli
- La synthèse chiffrée, complétée par vos indicateurs généraux ainsi que le budget réalisé et le budget prévisionnel de l'établissement (document Excel ci-joint – 3 onglets à compléter)
- La délibération du Conseil municipal ou communautaire sollicitant la subvention liée au dossier présenté
- Le projet d'établissement en cours (le cas échéant nous fournir le dernier projet d'établissement)
- Grille tarifaire de l'établissement
- Plaquette de communication (si existante)

DATE DE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 31 MARS 2026

Les demandes de subvention (y compris les pièces annexes) sont à transmettre uniquement par voie dématérialisée, par courriel à :

directiondelaculture@valdoise.fr
julie.monvoisin@valdoise.fr
margaux.scherrer@valdoise.fr
perrine.lorin@valdoise.fr
nadine.baboin@valdoise.fr

Tout dossier incomplet ou adressé en retard sera considéré comme irrecevable.

1. IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

COMMUNE DEMANDEUR : OSNY

Adresse postale : Hôtel de ville – Château de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny

.....
Tél : 01.30.73.84.52

Courriel : ecoledemusique@ville-osny.fr

NOM DU DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE

Nom et prénom : DYSKIEWICZ Cécile

Adresse postale : Hôtel de ville – Château de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny

.....
Tél : 01.30.73.84.52

Courriel : c.dyskiewicz@ville-osny.fr

NOM DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISÉ

Nom et prénom : BETERMIN Victor

Adresse postale : Ecole de musique - Parc de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny

.....
Tél : 06.87.53.68.27

Courriel : v.betermin@ville-osny.fr

NOM DU CORRESPONDANT ADMINISTRATIF EN CHARGE DU DOSSIER

Nom et prénom : KUTELMACH Carole

Qualité : Assistante administrative

Adresse postale : Ecole de musique - Parc de Grouchy – 14 rue William Thornley – 95520 Osny

.....
Tél : 01.30.73.84.52

Courriel : c.kutelmach@ville-osny.fr

2. CLASSEMENT, AGRÈMENTS ET AFFILIATION A UNE FÉDÉRATION

A. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'ÉTAT :

- Conservatoire à rayonnement régional
- Conservatoire à rayonnement départemental
- Conservatoire à rayonnement communal
- Conservatoire à rayonnement intercommunal
- Etablissement non classé

AGRÈMENT ADMINISTRATIF (Jeunesse et sport, centre de formation...):

Type d'agrément	Attribué par	Dates de validité

L'établissement est-il affilié à :

Une fédération	
Un organisme professionnel	
Autre, préciser	

B. PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

Est-il formalisé dans un document et validé par le Conseil municipal, le Conseil communautaire ou par le Conseil d'administration ?

oui non **très important : si oui, joindre un exemplaire**

Date de validation du projet : Décembre 2010

Durée du projet pluriannuel : La durée du projet n'a pas été spécifiée lors de sa validation.

Un nouveau projet est en cours de rédaction.

Préciser ses grandes lignes :

L'équipe pédagogique et son directeur placent l'école dans une perspective qui montre qu'elle est non seulement un lieu d'enseignement, mais également un outil d'éducation de vie et d'action culturelle au travers des 5 chapitres suivants : 1) l'éducation, 2) la pédagogie, 3) les partenaires, 4) la concertation, 5) la diffusion.

Notre projet d'établissement n'a pas été à l'origine formalisé avec une durée précise. Il a néanmoins permis de donner une identité claire, stable et durable de notre école à tous nos interlocuteurs. Nous avons décidé, en accord avec la direction du service culturel, de faire un nouveau projet d'établissement qui est en cours de rédaction. Ceci permettra de tenir compte de toutes les évolutions qui se sont produites ces dernières années.

C. POLITIQUE TARIFAIRE :

Merci de joindre impérativement la grille tarifaire de l'établissement

Préciser s'il y a lieu :

Des tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants par famille, du quotient familial... si ces chiffres s'entendent par mois, trimestre ou année, pour formation générale, instrument et formation musicale... pour les élèves extérieurs

Le tarif est annuel mais peut être réglé en une fois ou en 4 fois. Il est tenu compte du quotient familial et il y a un tarif pour les élèves résidants à l'extérieur de la commune. Vous trouverez ci-joint la grille tarifaire avec le détail de la facturation en fonction des différentes disciplines.

Une tarification spécifique a été mise en place à la rentrée de septembre qui concerne les élèves des dispositifs classes-orchestres et MAC2.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

A. CONDITIONS D'ENTRÉE

Préciser les conditions d'entrée par cycle (aucune condition requise, un an de formation musicale préalable à la pratique instrumentale, audition, concours, entretiens, autres...) :

Aucune condition n'est requise.

B. LISTE D'ATTENTE

Avez-vous des listes d'attente d'inscription ? oui non

Préciser le nombre d'élèves en attente par cours :

Chant 3 - Batterie 3 – Eveil 2 - Guitare électrique 1 - Piano 9 -Saxophone 2 - Violon 1 - Violoncelle 2.

Préciser les critères de priorité d'inscription :

Les élèves qui sortent des classes d'éveil sont prioritaires ainsi que les élèves issus des classes-orchestres et ceux inscrits au dispositif MAC2.

4. EFFECTIF DES ÉLÈVES INSCRITS

Le tableau des effectifs est à compléter dans la synthèse chiffrée jointe au dossier.

5. REPARTITION DES EFFECTIFS

La répartition des effectifs par cycle est à compléter dans la synthèse chiffrée jointe au dossier.

Merci d'indiquer ci-dessous les informations concernant les élèves en éveil et initiation.

ÉLÈVES EN ÉVEIL ET INITIATION					
	Musique	Danse	Théâtre	Transversal	Total élèves
ÉVEIL	21				21
INITIATION	13				13

Quel est l'âge des premières inscriptions : 4 ans

Si des ateliers réguliers sont proposés à destination de la petite enfance (0-3 ans), préciser le nombre d'élèves inscrits : 0

Préciser le volume horaire hebdomadaire par élève inscrit en éveil et en initiation.

1h hebdomadaire

Indiquer les tranches d'âges concernées par discipline.

Jardin musical 4 ans

Eveil 5 ans

Initiation 6 ans

Proposez-vous des **ateliers de découverte pour les élèves en initiation (musique / danse / théâtre / transversal) ?**

Si oui, précisez et indiquez le fonctionnement ci-dessous :

Une sensibilisation aux différents instruments enseignés est proposée aux élèves d'initiation qui peut prendre la forme d'ateliers ou de présentations d'instruments.

6. EQUIPE DE L'ÉTABLISSEMENT**A. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE****- Direction :**

Nom du directeur	Durée hebdomadaire de travail consacrée à la direction *	Statut		Qualification (CA, DE, autre : préciser)	Date d'entrée en fonction
		Cadre d'emploi (DEA, PEA...)	Situation administrative (Titulaire, stagiaire, contractuel, CDI, CDD...)		
BETERMIN VICTOR	10 HEURES	AEA	TITULAIRE	DE	SEPTEMBRE 2007

* ne pas inclure les heures d'enseignement éventuelles, les reporter dans le tableau page suivante

- Personnel administratif et technique :

Nom des agents	Durée hebdomadaire de travail	Statut		Date d'entrée en fonction
		Cadre d'emploi (Agent administratif, rédacteur...)	Situation administrative (Titulaire, contractuel, CDI, CDD...)	
KUTELMACH CAROLE	37,5 HEURES	ADJOINT ADMINISTRATIF	TITULAIRE	SEPTEMBRE 2021

Nom des professeurs Classés par ordre alphabétique	Disciplines Y compris les disciplines collectives	Durée hebdo. de travail*	Statut		Qualification				Date d'entrée en fonction
			Cadre d'emploi (AEA 1ère, 2ème, 3ème classe, PEA....)	Situation administrative (titulaire, stagiaire, contractuel, CDI, CDD, activité accessoire...)	C A	DE	DU MI	Autres :	
Bénazet Laurent	Guitare électrique, guitare basse & MAO.	11h (dont 3h de MAO).	ATEAP 1ère cl.	Titulaire		X			Nov. 2020
Betermin Victor	Piano	10h	ATEAP 1ère cl.	Titulaire		X			Sept.1 992
Thomas Chaillou	Comédie Musicale	4h	Auto-entrepreneur	Contractuel					Sept 2023
Agathe Dizarn	Comédie Musicale	4h	Auto-entrepreneur	Contractuelle					Sept 2023
Dupont Amélie	Violoncelle Atelier orchestre	8h 7h + 1h	ATEAP 1ère cl.	Titulaire		X			Sept. 2004
Finot Olivier	Piano & accompagnements	20h 19h + 1h	ATEAP 1ère cl.	Titulaire		X			Sept.2 006
Jouan Maximilien	Saxophone/Ateliers/ Guitare électrique & basse	15h 8h30+2h30+4h	ATEAP 2ème cl.	Titulaire		X			Sept.2 007
Lallement Estelle	Guitare classique / Musique de chambre	20h 18h+2h	ATEAP 1ère cl.	Titulaire		X			Sept.1 992
Lascombes-Mayrand Sophie	Formation musicale	15h	ATEAP 2ème cl.	Titulaire		X			Sept.2 007
Perera Carole	Intervenante Chant MAA	15h 13h + 2h	ATEAP 2ème cl.	CDI			X		Sept.2 011
Postel Frank	Formation musicale	4h	ATEAP 2ème cl.	Titulaire		X		Med.d'or	Sept.2 007
Razali Mohamed Hafiz	Chant MAA	4 h	ATEA 2ème cl.	CDD				DEM	Sept 2025
Roux-Faure Valérie	Flûte traversière Ateliers	16h 14h + 2h	ATEAP 2ème cl.	Titulaire		X			Sept.2 008
Serero Marc	Batterie Ateliers	20h 17h30 + 2h30	ATEAP 1ère cl.	Titulaire				Prix EM	Sept.1 984
Temprement Lore	Éveil musical FM Flûte à bec	10h 5h + 1h + 4h	ATEAP 2ème cl.	CDI		X			Sept.2 007
Urbieta Marie	Violon Orchestres	10h 9h + 1h	ATEAP 1ère cl.	Titulaire		X			Sept.1 990

*Pour les enseignants qui pratiquent plusieurs disciplines, précisez la répartition du volume horaire par discipline.

Récapitulatif : 16 enseignants – 186 h d'enseignement global dont 178 h en musique et 8 h en comédie musicale.

	Nb total d'enseignants	Nb total d'heures d'enseignement	Dont Nb d'heures en musique	Dont Nb d'heures en danse	Dont Nb d'heures en théâtre	Dont Nb d'heures en arts plastiques
Femmes	8	186 h	178 h		8 h	
Hommes	8					
Total	16 enseignants					

B. FORMATION CONTINUE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les enseignants et/ou le directeur de l'établissement participent-ils à des actions de formation continue ? oui non

Si oui :

- du plan territorial de formation Conseil départemental/CNFPT
- du catalogue national du CNFPT
- formation diplômante
- autres, préciser :

formation sur site (intra) : si oui, préciser l'intitulé et le nombre de personnes concernées :

Indiquez les priorités de la structure pour la formation continue de ses personnels (pédagogiques, administratives, techniques...) :

Les professeurs sont le plus souvent demandeurs de formations liées à la pédagogie sans restriction, sur des sujets tels que la gestion d'élèves atteints de troubles cognitifs, en situation de handicap ou l'innovation pédagogique (méthode Dalcroze...). Il y a également un intérêt pour les professeurs concernant les formations liées aux arts du spectacle (son et lumière).

Un professeur a suivi la préparation aux épreuves des concours et examens professionnels de la fonction publique par le CNFPT en vue de sa titularisation.

C. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Préciser l'organisation des études, en cursus et par cycle, parcours libres....

L'organisation des études s'effectue par cycles : 3 cycles pour la pratique instrumentale et 2 cycles pour la formation musicale. Pour la pratique instrumentale, les 2 premiers cycles ont une durée moyenne de 4 ans et le 3^{ème} cycle, une durée de 3 ans. Concernant la formation musicale, le 1^{er} cycle a une durée de 4 ans et le second, une durée de 2 ans.

Le cursus de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) se déroule désormais sur 2 modules de deux ans chacun.

Il y a également un parcours sans évaluation appelé « cursus libre » d'une durée de 2 ans renouvelable.

Ce parcours intègre les notions suivantes figurant dans le SNOP 2026 :

« Parcours ouverture », « Parcours continué », « Parcours personnalisé » et « Parcours scénique ».

Ces parcours hors cursus sont en développement et concernent actuellement 50 élèves.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation s'effectue lors des examens de fin de cycle. Nous avons supprimé les morceaux imposés, pour laisser davantage de liberté aux élèves pour présenter un programme adapté. Nous laissons également la possibilité aux élèves et aux professeurs de choisir un programme de musique d'ensemble. Ceci est important par exemple pour les musiques actuelles. Enfin, nous laissons la possibilité de présenter un travail lié à l'improvisation ou à la création.

Une semaine banalisée d'écoute individuelle des élèves est également organisée chaque année. Celle-ci s'effectue sans résultat ni notation, pour compléter un système d'évaluation qui ne soit pas sanctionnant.

Réception par le Conseil d'établissement organisée l'équipe pédagogique ?

Préciser : départements par famille d'instruments, par style de musique.

Il n'y a pas d'organisation par département. L'équipe pédagogique dans son ensemble se concerta pour déterminer le contenu des projets artistiques et pédagogiques. Toutefois, des concertations ont lieu plus précisément en ce qui concerne les professeurs de musiques actuelles ou les professeurs de culture et formation musicale.

Fonctionnement du conseil pédagogique :

Il n'y a pas de conseil pédagogique.

Votre établissement dispose-t-il d'une plaquette de communication ?

oui non Si oui, joindre un exemplaire

7. DYNAMISME DE L'ÉTABLISSEMENT

A - DIVERSIFICATION DES DISCIPLINES :

OUVERTURE DE NOUVELLE(S) DISCIPLINE(S)

Au cours de l'année écoulée En projet pour la rentrée prochaine

Préciser la/les discipline(s) concernées :

Quatre heures d'enseignement du chant MAA ont été mises en place en septembre pour enrichir les pratiques des musiques actuelles.

Le(s) volume(s) horaire(s) :

4 heures de chant MAA

Cette/ces classe(s) génère(nt)-elle(s) une ou des créations de poste ? oui non

Si oui, préciser :

Un professeur de chant MAA a été recruté le 1^{er} septembre 2025 pour 4 heures d'enseignements hebdomadaire.

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

La danse fait-elle partie de vos activités ? oui non

Si oui, préciser les styles pratiqués et le nombre d'élèves concernés :

Avez-vous mis en place un cursus particulier ? oui non

Si oui, préciser :

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de danse ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE ET DE L'ART DRAMATIQUE

Le théâtre fait-il partie de vos activités ? oui non

Si oui, préciser les modalités et le nombre d'élèves concernés :

Il s'agit d'un cours de Comédie musicale qui concerne 53 élèves actuellement.
26 débutants et 27 confirmés.

Avez-vous mis en place un cursus particulier ? oui non

Si oui, préciser :

Ces activités sont animées par :

des enseignants de votre établissement des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

Les deux professeurs sont membres de la Compagnie théâtre ENBLOK et sont rémunérés en tant qu'auto-entrepreneur.

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de théâtre ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

DISCIPLINES RARES

Quelles disciplines, que vous estimez rares, avez-vous mis en place dans votre établissement.

Le développement de la MAO est maintenu avec la poursuite de l'investissement en matériel dédié. La durée initiale du cursus de 3 ans est désormais de 4 ans.

La création d'un cours de Comédie musicale depuis 2 ans peut être également considérée comme une proposition innovante et rare.

L'enseignement du chant musiques actuelles, de 6 heures hebdomadaires depuis cette année, fait partie également des enseignements peu fréquents en école de musique.

Préciser vos objectifs :

Répondre à la demande croissante pour la MAO et le chant est selon nous indispensable au développement des musiques actuelles.

La Comédie Musicale permet de combiner différentes disciplines (la musique, le chant et le théâtre). C'est un plus dans la proposition d'enseignement culturel de la ville.

B. ENSEIGNEMENT POUR LES ADULTES

Votre établissement accueille-t-il des adultes ? oui non

Si oui, nombre : 67 élèves à l'école de musique et 19 pour la comédie musicale soit 86 adultes

Age moyen : 40 ans pour l'école de musique et 35 ans pour la comédie musicale soit 37 ans ½ d'âge moyen.

Quelles sont les disciplines les plus pratiquées ?

Les disciplines les plus pratiquées par les adultes sont la flûte traversière, le piano puis la guitare classique.

Le 1^{er} cycle de formation musicale est effectué en 3 ans au lieu de 4 pour les plus jeunes. De nombreux adultes choisissent après le 1^{er} cycle un parcours appelé "cursus libre", sans examen, plutôt que de s'orienter vers un 2^{ème} cycle, ce qui permet d'envisager un répertoire et des modes de pratique plus adaptés. Les adultes participent par ailleurs aux différents projets de l'école, au même titre que les plus jeunes, qu'il s'agisse des projets de diffusion ou des projets pédagogiques.

Modalités d'évaluation :

Pas de modalité spécifique.

C. PLACE DE LA VOIX DANS L'ÉTABLISSEMENT

La pratique vocale fait-elle partie de vos activités ? oui non

Si oui, sous quelle forme ?

- Activités vocales dans le cadre des classes de formation musicale
- Pratique individuelle du chant
- Pratique collective adulte
- Pratique collective enfant
- Partenariat avec l'Education nationale (classes maïtrisiennes, ...)

Préciser la politique développée par l'établissement :

Nous développons la pratique vocale notamment dans le domaine des musiques actuelles. Par ailleurs, notre intervenante en milieu scolaire étant spécialiste dans le domaine du chant, nous apportons cette expertise auprès des classes primaires. La pratique du chant choral en formation musicale est envisagée comme pouvant, le cas échéant, s'intégrer aux prestations de l'école. Le chant est également intégré aux cours de comédie musicale.

Concernant la pratique collective adulte :

Préciser la nature des ensembles, les conditions de recrutement (audition, formation musicale et/ou vocale associée ...), la fréquence des répétitions, le répertoire pratiqué et le nombre de choristes concernés :

Il n'y a pas de chorale adulte associé à un répertoire classique.

Concernant la pratique collective enfant :

Préciser la nature des ensembles et les tranches d'âge concernées, les conditions de recrutement (audition, formation musicale et/ou vocale associée, pratique obligatoire ...), la fréquence des répétitions, le répertoire pratiqué, le nombre de choristes inscrits :

Il n'y a pas de chœur d'enfants. La pratique collective chantée pour les enfants s'effectue en cours de culture et formation musicale.

Existe-t-il une classe de formation musicale spécifique pour chanteur ? oui non

Quels sont les liens entre les activités vocales et les autres disciplines proposées dans l'établissement ?

Les activités vocales et instrumentales sont mélangées dans le cadre des prestations de l'école et des pratiques collectives.

D. MUSIQUES ACTUELLES ET JAZZ :

- Les musiques actuelles amplifiées font-elles partie de vos activités ? oui non
(rock, reggae, rap....)

Si oui, vos activités concernent-elles :

- les pratiques spontanées (groupes extérieurs à l'école ayant déjà leur répertoire)
- la pratique collective (élèves de l'école)
- l'apprentissage individuel (instrument, MAO...)

Nombre d'élèves concernés : 89 en 2026 (toutes disciplines confondues).

Nombre de groupes : 7

Ces activités sont animées par :

- des enseignants de votre établissement
- des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

En plus des ateliers animés par des professeurs de l'école, un partenariat a été mis en place avec le CRR. Il consiste à accueillir plusieurs de nos élèves dans un projet intitulé MAC2.

Le projet MAC2 est un projet ayant pour but de créer un 2^{ème} cycle spécifique aux MAA. L'intervenant extérieur rémunéré par la CACP intervient pour un cours de 2h30 hebdomadaires de formation musicale / musiques actuelles, en complément du cursus instrumental suivi par les élèves à l'école de musique.

Les 3 classes-orchestres mises en place au collège La Bruyère d'Osny ont un effectif instrumental et un répertoire qui sont orientés vers les musiques actuelles. Ces 3 classes sont encadrées par 7 professeurs (dont 5 enseignants de l'école de musique) rémunérés par la CACP.

Préciser les styles pratiqués :

Le but de cet enseignement et de cet encadrement est précisément d'être en mesure d'aborder tous les styles de musiques actuelles.

Votre établissement propose-t-il un accompagnement spécifique pour des groupes extérieurs ayant déjà un répertoire ? Si oui, préciser l'approche pédagogique :

Un groupe de lycéens, tous élèves de l'école de musique, ont formé un groupe autonome avec un répertoire qui leur est propre. Il leur est proposé de répéter à l'école de musique selon leurs besoins. Ils sont par ailleurs suivis par le professeur de batterie de l'école.

- Le jazz est-il présent dans vos activités ? oui non

S'agit-il de :

- cours d'instruments
- ateliers de pratique collective
- stages ou master-class

Ces activités sont animées par :

- des enseignants de votre établissement
- des intervenants extérieurs

Pour les intervenants extérieurs, préciser leur provenance et leur mode de rémunération :

Préciser les styles abordés (improvisation...)

Les styles de jazz abordés sont les plus récents qui se sont développés à partir du jazz modal de Miles Davis (jazz rock...). Le professeur de guitare électrique de l'école a par ailleurs un DE de jazz. Les instruments les plus concernés par la pratique du jazz et de l'improvisation sont le saxophone, la guitare électrique / guitare basse, la batterie et les claviers.

Nombre d'élèves concernés : 38

- Si ces disciplines ne font pas partie de vos activités :

Existe-t-il une demande et comment se formule-t-elle ?

Envisagez-vous de les intégrer à vos activités ? oui non

Si oui, préciser

- Avez-vous des partenariats avec d'autres structures de musiques actuelles ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

Nous avons un partenariat avec les établissements de l'agglomération proposant un enseignement des musiques actuelles, notamment à l'occasion d'un concert que nous organisons intitulé CROSSROAD.

E. PRATIQUES COLLECTIVES :

RECAPITULATIF DES PRATIQUES COLLECTIVES				
Nom / Nature des ensembles	Précisez si l'ensemble est mixte (regroupe plusieurs disciplines vocales ou instrumentales)	Nombre d'heures hebdomadaires	Niveau des élèves	Nombre d'élèves
Ensemble musique actuelle Jazz junior	Vocales et instrumentales	1 H	1 ^{er} Cycle	5
Ensemble musique actuelle Jazz Adulte	Vocales et instrumentales	1 H	2 ^{ème} cycle	10
Atelier DECLIC	Vocales et instrumentales	1 H	Hors cursus	9
Orchestre junior	Instrumentales	1 H	1 ^{er} Cycle	13
Orchestre adulte	Instrumentales	1 H	1 ^{er} & 2 ^{ème} cycle	15
Ensemble flûtes traversières	Instrumentales	1 H 30	2 ^{ème} cycle	17
Atelier « Musique en scène »	Vocales, théâtral et instrumentales	1 H	1 ^{er} cycle	5
Ensemble musique actuelle 1	Instrumentales	1 H 15	Tous cursus	7
Ensemble musique actuelle 2	Vocales et instrumentales	1 H 15	Tous cursus	14
Ensemble musique actuelle 3	Vocales et instrumentales	1 H 15	Tous cursus	12
Ensemble musique actuelle 4	Vocales et instrumentales	1 H 15	Tous cursus	10
Ensembles guitares classiques 1	Instrumentales	1 H	Cycle 1 & 2	8
Ensembles guitares classiques 2	Instrumentales	1 H	Cycle 1 & 2	7
Atelier FMR	Vocales et instrumentales	1 H 30	Fin de cycle 2	6
TOTAUX		16H00		138

Préciser la politique développée par l'établissement dans le domaine des pratiques collectives :

Les pratiques collectives sont fondamentales dans le fonctionnement de l'école de musique et constituent à elles seules le répertoire pour les projets de diffusion les plus importants. Le développement des musiques actuelles et du jazz est impensable sans les pratiques collectives, au même titre que les pratiques d'orchestre et de musique de chambre pour le répertoire classique et contemporain.

Nous précisons que certains professeurs ont fait le choix d'intégrer des moments de pratiques collectives dans le cadre de leur enseignement en cours individuel.

Ensembles formés dans l'établissement :

Préciser : orchestres, musique de chambre, musiques ou danses traditionnels, ensembles vocaux, ensembles de jazz, variétés....

Ensembles musiques actuelles – Atelier DECLIC – Orchestre adulte – Orchestre junior – Ensemble flûtes traversières – Atelier « Musique en Scène » - Ensembles guitares classiques – Atelier FMR.

Fréquence des prestations publiques de ces ensembles au cours de l'année écoulée :
4 prestations en moyenne pour chaque atelier.

8. PRISE EN COMPTE DES PUBLICS PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

A - PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Effectifs d'élèves en situation de handicap	Inscriptions individuelles cursus ordinaire	Inscriptions individuelles cursus adapté	Elèves relevant de partenariats avec des institutions spécialisées	TOTAL
Musique	3	5		8
Danse				
Théâtre				
TOTAL	3	5		8

Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap dans l'établissement (inscriptions, suivis, etc.) ? Nous avons un professeur référent dans ce domaine vers qui sont orientés les élèves présentant en particulier des troubles autistiques ou cognitifs. Les élèves sont inscrits hors-cursus sans référence à un instrument particulier. Ils peuvent s'intéresser à différents types d'instruments, notamment la batterie, les claviers, la guitare ou le chant, en cours individuel ou en pratique collective.

Y a-t-il des demandes d'inscriptions de personnes en situation de handicap auxquelles vous n'avez pu répondre ? oui non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....

Un volet handicap est-il formalisé dans le projet d'établissement ? oui non

Préciser la nature des handicaps des élèves accueillis (mental, moteur, visuel, auditif, cognitif, santé, psychique) : Il s'agit de troubles cognitifs, autistiques, auditifs et moteurs.

Avez-vous des relations avec des institutions médico-sociales ? oui non

Si oui, décrire la nature de ces relations :

Existe-t-il une personne référente handicap dans votre équipe ? oui non

Si oui, préciser : Maximilien Jouan a suivi des formations MESH lui permettant d'encadrer l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les enseignants (ou autres professionnels de votre établissement) ont-ils bénéficié d'une formation à l'accueil des publics en situation de handicap ? oui non

Si oui, quelle(s) formation(s) :

A part Maximilien Jouan, Lore Temprement, Estelle Lallement et Sophie Lascombes-Mayrand ont suivi également des formations sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Par ailleurs Lore Temprement a suivi une formation sur les troubles DYS. Carole Kutelmach, secrétaire de l'établissement a obtenu le premier niveau A1 du diplôme LSF (Langue des signes Français) et a suivi une formation FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

Si non, souhaitent-ils en suivre ? Préciser dans quel(s) domaine(s) ?

Nombre de personnes éventuellement concernées :

Connaissez-vous les structures ressources suivantes ?

-MESH (Musique et situations de handicap) : www.mesh.asso.fr oui non

-Théâtre du cristal – pôle départemental art et handicap : www.theatreducristal.com oui non

B - PARTENARIATS AVEC LES ESSMS (Etablissement ou service social ou médico-social) ou structures sociales (Ehpad, Résidences autonomie, MECS (Maison d'enfants à caractère social), Foyers de vie, Structures liées à l'accueil des personnes en situation de handicap, Structures liées à la Petite Enfance...)

Avez-vous des collaborations avec les structures du champ social ? oui non

Précisez leur nature dans le tableau suivant :

	Nom de l'action	Nom du partenaire	Type d'action (Initiation, pratiques collectives, présentation d'instruments...)	Nb de personnes touchées	Nb total d'heures	Nb d'heures hebdo
Activités régulières	Atelier découverte	Centre socioculturel « DECLIC »	Découverte de la pratique instrumentale en groupe.	9	34	1h

Réception par le préfet : 20/03/2026							
Actions ponctuelles							
				TOTAUX	9	34	1H

C – LIEN AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

Avez-vous des collaborations avec le milieu scolaire ? oui non

Si oui, précisez leur nature dans le tableau suivant :

	Nom de l'action	Nb d'élèves touchés	Classes concernées		Type d'action (maîtrise, percussions, pratiques collectives, présentation d'instruments...)	Nb total d'heures	Nb d'heures hebdo	Pendant ou hors temps scolaire
			nb de classes	niveau				
Activités régulières	Classes orchestres	88	3	De la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème}	Pratiques collectives.	204 h	6 h	Pendant le temps scolaire
	La musique et le cinéma	202	10	CP → CM2	Maîtrise, pratiques collectives percussions corporelles.	104 h	3h ^{1/4}	Pendant le temps scolaire
	Musique et poésie	159	6	CE1 → CM2	Maîtrise, pratiques collectives percussions corporelles.	104 h	3h ^{1/4}	Pendant le temps scolaire
	Découverte du son par le jeu	101	6	MS → GS	Pratiques collectives percussions corporelles.	104 h	3h ^{1/4}	Pendant le temps scolaire
	Découverte du son par le jeu	179	7	MS → GS	Pratiques collectives percussions corporelles.	104 h	3h ^{1/4}	Pendant le temps scolaire
Actions ponctuelles								
TOTAUX		729	32		TOTAUX	620 h	19 h	

Dans le cadre d'aménagement d'horaires de l'établissement scolaire ? oui non

Si oui, avec quel établissement ?

.....

Existence d'une équipe pédagogique regroupant des enseignants de l'Education nationale et de votre établissement pour l'organisation de ces activités ? oui non

Composition de cette équipe : (préciser si elle intègre des dumistes)

Conseiller pédagogique en musique de la circonscription, enseignants concernés, Directeur du service scolaire de la ville, Directeurs des établissements scolaires, Directeur de l'école de musique municipale, intervenante dumiste en milieu scolaire.

Fréquence des réunions :

Réunions d'élaboration des projets dans les différentes écoles en début d'année. Commission de sélection des projets (une fois par année scolaire). Concertation régulière dans les écoles entre les enseignants et la dumiste. Réunions ponctuelles.

Observations :

Concernant les classes orchestres du collège La Bruyère d'Osny, le Directeur de l'école de musique est responsable de la gestion du parc instrumental. 7 professeurs interviennent sur le temps scolaire dont 5 de l'école de musique. La rémunération des enseignants est à la charge de la CACP. L'effectif instrumental est financé par la ville d'Osny. Celui-ci comprend les instruments utilisés au collège de même que ceux mis à disposition des élèves pour leur pratique à domicile. Depuis 8 ans l'inventaire de cet investissement a été estimé à plus de 50.000 € (en rachat à neuf). Le remplacement des instruments obsolètes est une donnée fréquente dans la gestion du parc instrumental.

9. RAYONNEMENT ET PARTENARIATS DE L'ETABLISSEMENT :

A - DIFFUSION, CRÉATION

Le directeur de l'établissement a-t-il un rôle dans la vie artistique de la commune ?

Oui. L'école de musique est un acteur majeur de la vie culturelle à Osny. Le directeur est considéré comme un relais auprès de partenaires actifs dans la vie artistique de la commune.

Quels sont les liens de l'établissement avec la vie culturelle communale ?

Le directeur de l'établissement est constamment en lien avec la directrice du service culturel et associatif. Une programmation au Forum des arts et des loisirs, principal lieu de diffusion de la ville, est régulièrement décidée et budgétée comme faisant partie de la vie culturelle communale. Depuis deux ans, des concerts de professeurs intitulés « apéros-concerts » sont systématiquement programmés et budgétés.

L'établissement est-il impliqué dans des partenariats avec les lieux de diffusion professionnels ?

Pas cette année.

L'établissement mène-t-il des actions de création ? Accueille-t-il des résidences d'artistes ?

Pas cette année.

Préciser les actions de diffusion menées par votre établissement dans le tableau suivant :

Récapitulatif des actions de diffusion				
Types de diffusion	Nb de concerts	Nb d'heures de répétitions annuelles	Nb de cachets	Nb de spectateurs
Concerts et/ou spectacles de professeurs	2	Les professeurs préparent les programmes de concert sur leur temps personnel.	9	150
Concerts et/ou spectacles d'élèves	7	70	10	1140
Concerts et/ou spectacles amateurs				
Artistes invités	1		3	80
Auditions de classes	30	Les heures de répétitions sont intégrées dans les cours individuels et les pratiques collectives.	0	1500
Auditions générales				
Autres : préciser	1	Fête de la musique	9	600
Total	41		31	3470

B - PARTENARIAT AVEC LES PRATIQUES AMATEURS

Avez-vous des liens avec d'autres structures de pratique amateur ? oui non

Si oui, lesquels – préciser les formes de partenariat :

Avec quel(s) type(s) de structure ? (Associations de la commune ou hors commune, service jeunesse...)

Réception par **Préfet de l'Osne** Précisez les partenariats de votre établissement avec les pratiques amateurs dans le tableau suivant :

Récapitulatif des partenariats avec les pratiques amateurs			
Types d'actions	Nb d'heures annuelles	Nb de personnes touchées (hors élèves inscrits dans l'établissement)	Types de publics touchés
Mise à disposition de locaux			
Organisation de concerts et/ou spectacles communs			
Cours de perfectionnement			
Assistance à la formation d'un ensemble			
Organisation d'une scène ouverte			
Prêt d'instruments			
Autres : préciser			
TOTAL Nb heures et de personnes			

C - PARTENARIATS AVEC D'AUTRES STRUCTURES DU VAL D'OISE

Avez-vous des activités en lien avec d'autres établissements d'enseignement artistique du département ? (Rassemblements d'orchestres, rencontres chorégraphiques, mutualisation des ressources...)

Oui. Nous sommes en contact avec les écoles de musique de l'agglomération, avec le CRR en particulier, ayant plusieurs projets en commun.

En premier lieu, les classes-orchestres installées pour la 9^{ème} année au collège, ont fait l'objet d'une collaboration étroite car, d'une part, le recrutement initial des intervenants s'est fait parmi les professeurs de l'école de musique, et d'autre part la ville d'Osny a investi dans l'achat d'instruments, à la fois sur place, et pour que les élèves disposent d'un instrument chez eux (budget total investi 55.000 €). En plus du concert de rencontre des classes-orchestres, piloté par le CRR, la ville d'Osny organise 2 concerts avec la seule participation du collège La Bruyère, le premier destiné aux classes de 6^{ème} et le second pour tout public.

Ensuite, nous accueillons un cours de MAA, dans le cadre du projet MAC2. Nous avons par ailleurs mis au point un concert annuel intitulé « CROSSROAD » au Forum des arts et des loisirs. Ce concert de musiques actuelles a pour objectif de réunir des écoles de musique de l'agglomération. Celui-ci aura lieu cette année le vendredi 10 avril 2026.

L'école de musique est par ailleurs partenaire des projets du Conseil Départemental « En scène ! » en relation avec les écoles de musique et conservatoires du territoire.

Avez-vous des actions en partenariat avec les structures culturelles ressources du département ?
Ex : Structures labellisées ou SMAC, Festivals à rayonnement départemental, Réseaux départementaux, Conservatoire régional et conservatoires départementaux

Si oui, précisez lesquelles et le type de partenariat :

Nous travaillons en collaboration étroite avec le CRR de Cergy Pontoise.

Participez-vous aux actions organisées par le Conseil départemental du Val d'Oise ?

- "En scène ! Rencontres d'artistes avec les conservatoires du Val d'Oise" oui non
- Autres types de rencontres, préciser :

Rencontres de classes-orchestres organisées par le CRR.

- L'établissement a-t-il un aspect intercommunal en termes d'enseignement : organisation des cours, professeurs itinérants... préciser

Nous n'avons pas précisé d'intercommunalité en matière d'enseignement. Le seul professeur itinérant est le professeur de MAA 2^{ème} cycle du CRR, qui intervient dans la cadre du projet MAC2 à Osny, Vauréal et Cergy.

- Quels sont liens de l'établissement avec les communes avoisinantes et/ou la collectivité intercommunale ?

Les professeurs de l'école qui enseignent dans les classes-orchestres au collège interviennent dans le cadre de la communauté d'agglomération. La dimension « réseau » voulue par la direction du CRR se développe au niveau pédagogique et artistique.

- Existe-t-il une forme de mutualisation mise en place avec les communes avoisinantes ? si oui, est-elle formalisée dans le cadre d'une convention ?

Il n'y a pas de convention formalisée avec les communes avoisinantes. Nous avons néanmoins des conventions de partenariats avec le CRR lors de l'accueil de spectacles et pour les classes-orchestres.

- Avez-vous un référent culture au sein de votre intercommunalité pour accompagner vos projets ?

E - LOCAUX ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

Description, affectation et état des locaux (joindre éventuellement un plan)

Rez-de-chaussée : Hall d'accueil, bureau et 5 salles

Etage : Auditorium et 2 salles

Vos locaux sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap (tous types de handicaps) ? oui non

Disposez-vous d'équipement ou de matériel pour une pratique adaptée aux différents handicaps (visuel, auditif, mental...) ? oui non

Si oui, lesquels

Nous avons à l'accueil un appareil appelé « boucle à induction » compatible avec les appareils auditifs. Un ascenseur est également à disposition pour les personnes à mobilité réduite.

Parc instrumental appartenant à l'établissement :

Existence d'un système de prêt d'instruments : oui non

Modalités de fonctionnement :

Pour les élèves de l'école de musique, l'instrument est prêté gracieusement pour une durée limitée (un an maximum).

Les élèves de classes-orchestres bénéficient d'un prêt d'instrument durant 3 années.

Matériel électro-acoustique et audiovisuel :

Matériel de régie-son destiné aux musiques actuelles.

Vidéo projecteur avec écran.

Un écran d'affichage dynamique pour cours de formation musicale.

Bibliothèque et médiathèque :

L'établissement compte plus de 2000 ouvrages (partitions, livres, CD) patrimoine qui s'enrichit chaque année de plusieurs dizaines de documents.

L'établissement dispose-t-il d'un lieu de diffusion ? oui non

Si oui, nombre de places 90 places assises

Est-il équipé en sonorisation ? Oui

Est-il équipé en lumière ? Oui

L'établissement dispose-t-il d'un équipement d'enregistrement ? oui non

(préciser : magnétophones, multipistes, tables, effets...)

Enregistreur / Graveur Roland / Table de mixage / Micros, équipement MAO adapté à la prise de son.

S'agit-il d'un studio, d'un espace spécifique, équipé ?

Le matériel est utilisé dans l'auditorium, la salle dédiée à la MAO est également équipée en studio d'enregistrement.

Est-il adapté aux musiques actuelles ?

Oui.

L'établissement dispose-t-il d'une salle de danse spécifique ? oui non

Si oui, est-elle dotée d'équipements sanitaires ? oui non

Préciser le type de revêtement de sol :

Parquet spécifique à la danse.

Je certifie que toutes les informations comprises dans le présent dossier sont exactes.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental

6 500 €

Fait à ...OSNY.....

Le ...19 MARS 2026.....

Signature du Maire / Président,

Le Maire



JM. LEVESQUE

